

## 1er janvier 2018 : une nouvelle histoire d'eau à Chauenne...

Après plus de 80 années de gestion communale notre eau potable est prise en charge par le nouveau service Eau-Assainissement de la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'une régie.

L'aventure de l'eau potable à Chauenne a débuté en 1933, sous l'impulsion du Conseil municipal présidé par Monsieur Georges Rechaux. A cette époque l'alimentation en eau était assurée par les fontaines approvisionnées par la source des Corcelles. Toutefois par temps de pluie cette fontaine présentait des signes de turbidité. Le conseil décida alors de faire procéder à de nouvelles analyses de l'eau de St Symphorien (une première analyse avait déjà été faite en 1911). Ces analyses se révélant positives, le conseil sollicita Mr Pajot, ingénieur hydrogéologue à Besançon, pour dresser un projet d'amener et vota les crédits nécessaires à cette étude de projet. L'enquête préalable aux travaux est bouclée en décembre 1933. Le 17 mars 1934 le projet de captage est présenté au conseil et, est évalué à 206 600 frs que la commune ne possède pas. Une demande de subvention est sollicitée auprès de l'Etat. Celui-ci donne une réponse positive en septembre 1936 et la commune contracte auprès des particuliers des emprunts pour mener les travaux. L'entreprise Carmille de Larnod réalisera les travaux. Dès 1936, un budget de fonctionnement est mis en place et quatre catégories de branchement sont proposées en fonction des besoins de la maison ;

1<sup>ère</sup> catégorie pour les fermes seules, 2<sup>ème</sup> catégorie pour les ménages sans bétail, 3<sup>ème</sup> catégorie pour les cultivateurs possédant cinq têtes de bétail et moins et, enfin la 4<sup>ème</sup> catégorie pour les cultivateurs possédant plus de cinq têtes de bétail.

Dès 1942, le conseil municipal est en mesure de rembourser une partie des emprunts contractés. Le 13 novembre 1944, le conseil municipal relève le manque de crédit pour régler la facture d'électricité par la compagnie électrique pour la période de 1941 à 1944.

En décembre 1944, la commune de Pelousey sollicite notre commune pour utiliser le trop-plein de la fontaine St Symphorien. Un nouveau local est construit. Chauenne assurera la production pendant une douzaine d'année et reprendra le local de pompe après l'adhésion de Pelousey au Syndicat du Val de L'Ognon.

Au fil des années le réseau de distribution a été entretenu et développé ; construction et rénovation d'un nouveau réservoir, agrément et protection du captage, renforcement de la capacité de pompage, aménagement du puits de prélèvement, installation de la télésurveillance, remplacement du système de désinfection au chlore par un traitement aux ultra violet.

Parallèlement l'assainissement a été mis en place dès 1974 et depuis cette date

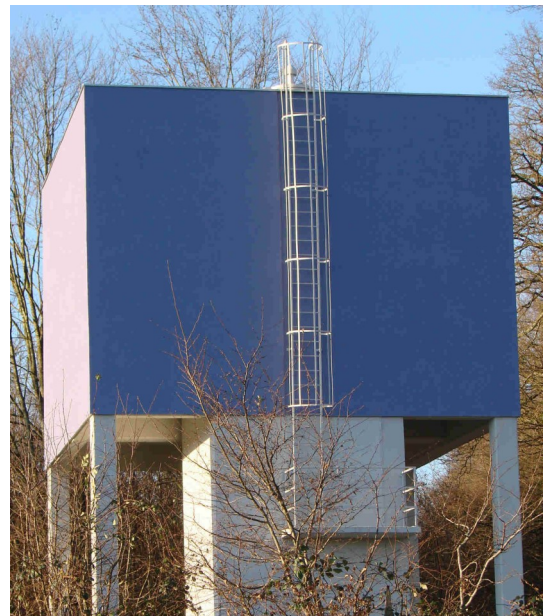
les travaux n'ont cessé afin de toujours proposer des installations offrant toutes les garanties sanitaires, écologiques et économiques aux Chauennois. Les travaux en cours de reprise du réseau de transport des Varennes, élaboré en liaison avec le développement du secteur de Chaney seront poursuivis par le nouveau service.

Les Chauennois peuvent être légitimement fiers de transférer au nouveau service de l'agglomération, même si des améliorations sont toujours possibles, une eau de qualité et des installations conformes à la réglementation. Pour autant ce transfert n'a pas entraîné de bouleversement depuis ce début de mois. Les Chauennois conservent leur eau et il appartient à notre employé communal d'assurer, dans le cadre d'une convention avec l'agglomération, la mission de surveillance de nos installations. Le nouveau service prendra en charge la maintenance et sera l'interlocuteur et l'intervenant technique en cas de difficultés. La nouvelle facturation sera établie par la communauté d'agglomération dans le cadre d'une régie avec une bonne surprise puisque les abonnés Chauennois verront la part assainissement de leur facture baisser dès cette année.

A travers ce rapide petit historique, je souhaite rendre hommage à nos prédécesseurs élus, Maires, conseils municipaux, employés communaux qui ont tous œuvré, souvent dans l'ombre, pour offrir à tous les usagers du service l'assurance de disposer chaque jour de la ressource indispensable à la vie. Merci à ceux qui, de jour comme de nuit, se sont relayés pour s'assurer de la continuité du service, que les pompes fonctionnaient ou que le niveau dans le château d'eau était suffisant pour la distribution et la sécurité du village. Merci aux élus qui ont choisi et assumé tout au long de ces années la volonté de poursuivre le chemin tracé en restant responsable de notre ressource.

Aujourd'hui l'aventure va se poursuivre dans le cadre d'une nouvelle régie dotée de moyens supérieurs gage d'une sécurité plus grande en terme technique comme en ressources humaines. La structure juridique et la mutualisation de moyens à l'échelle de ce bassin de vie devraient assurer aux abonnés une qualité de service à un tarif maîtrisé.

Et, même si le logo de votre facture va changer, l'eau de votre robinet restera celle de St Symphorien.



Retrouvez l'information en détail sur le site Internet de la commune : [www.chaucenne.com](http://www.chaucenne.com)  
Vos remarques et suggestions sont les bienvenues : [mairie.chaucenne@wanadoo.fr](mailto:mairie.chaucenne@wanadoo.fr)